

Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

PLUS FORT
AVEC VOUS



Infirmières scolaires

OFFRE DE SERVICES EN PROMOTION DE LA SANTÉ, ÉDUCATION À LA SANTÉ ET PRÉVENTION INDIVIDUELLE

Région de Montréal



2026

Québec 

Infirmières scolaires - Offre de services en promotion de la santé, éducation à la santé et prévention individuelle - Région de Montréal

est une production de la Direction régionale de santé publique
du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1560, rue Sherbrooke Est
Pavillon J-A-De-Sève
Montréal (Québec) H2L 4M1
<https://santepublicquemontreal.ca>

Rédaction

Judith Archambault Patterson
Marie-Hélène Dussault Fortier
Viviane Bossé-Beal

Avec la collaboration de

Alexandre Duguay
Marylène Goudreault
Salomé Lemieux
Sophie Lepage
Vincent Michaud

Groupe de travail - Infirmières scolaires

Annie-Claude Brunet (COMTL)
Béatrice St-Louis (CNMTL)
Dominique Lord (COMTL)
Émilie Gagné (CCSMTL)
Josée Delarosbil (CEMTL)
Julie Perreault (CEMTL)
Kristyn Robert (COMTL)
Maria Trépanier (CCSMTL)
Nourine Pinchard (CCOMTL)
Pierre Bellemo (CCOMTL)
Valérie Demers (CNMTL)

Graphisme

Viviane Bossé-Beal

Révision linguistique

Florence Mulumba

Validation externe assurée par

Andrée Haché (CCPSC)
Appoline Blandine Kuiting (COMTL)
Audrey Gaboury (CCSMTL)
Christina Malcius (COMTL)
Diana Della Foresta (CCOMTL)
Ines Puentes (CNMTL)
Isabelle Dame (CCSMTL)
Jean Roussel (CEMTL)
Karine Timmons (CNMTL)
Maecha Nault (CCOMTL)
Nathalie Caron (CNMTL)
Valérie Lahaie (CNMTL)

Note: En se basant sur la politique rédactionnelle de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (OIIQ), le féminin est utilisé uniquement pour alléger la présentation dans ce document.

Ce document est disponible en ligne à la section publications
du site Web : <https://santepublicquemontreal.ca/nos-productions/publications>

© Gouvernement du Québec, 2026

ISBN 978-2-555-03914-8 (En ligne)

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026
Bibliothèque et Archives Canada, 2026



Lexique



Promotion de la santé

La promotion de la santé est un processus de mise en œuvre rigoureuse d'interventions portant à la fois sur le renforcement des compétences individuelles et sur l'environnement des jeunes. Elle leur permet d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie et d'améliorer leur santé. Selon l'OIIQ (2015), « l'infirmière collabore à l'implantation d'une approche de promotion de la santé en milieu scolaire. Elle apporte son expertise lors de l'élaboration du profil de santé de l'école, s'implique dans la planification des actions de promotion de la santé et participe à leur œuvre ainsi qu'à leur évaluation ». La promotion de la santé se réalise en collaboration avec le milieu scolaire. L'infirmière n'est donc pas l'unique responsable.

Éducation à la santé

L'éducation à la santé réfère à des activités de groupe visant à développer les connaissances et les compétences des jeunes afin de leur permettre de faire des choix éclairés et d'adopter des comportements sains tout au long de leur vie. Selon l'OIIQ (2015), « l'infirmière facilite l'intégration de l'éducation à la santé à l'intérieur du curriculum scolaire. Elle réalise diverses activités d'éducation à la santé auprès des jeunes, en concertation avec les personnes intervenantes du milieu scolaire. ».

Prévention individuelle

La prévention individuelle réfère aux pratiques cliniques préventives que l'infirmière effectue directement auprès des jeunes, dans le cadre de consultations individuelles. Les pratiques cliniques préventives de l'infirmière scolaire incluent, entre autres, le counseling, le dépistage et l'immunisation. Toutefois, ce dernier aspect n'est pas abordé dans le présent document. Selon l'OIIQ (2015), « l'infirmière offre des services préventifs individuels en milieu scolaire et répond aux demandes de consultation de santé. Elle procède au dépistage de problèmes de santé et assure le suivi nécessaire dans des situations cliniques, telles que le dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang, la contraception hormonale et la prévention du suicide ».



Liste des acronymes et abréviations

Acronymes / Abréviations	Définition du terme
CCQ	Programme d'études Culture et citoyenneté québécoise
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CSS-CS	Centre de services scolaire – Commission scolaire
DRSP-CCSMTL	Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
ITSS	Infections transmissibles sexuellement et par le sang
OIIQ	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
PCP	Pratiques cliniques préventives
PEP	Promotion de la santé, éducation à la santé et prévention individuelle





Offre de services des Infirmières scolaires en PEP

L'offre de services est réfléchi afin de proposer un éventail d'activités cohérentes avec les standards de pratique, les compétences des infirmières et les besoins prioritaires des jeunes en milieu scolaire. En respectant le continuum de promotion-prévention, l'offre de services comprend :

- la contribution à un milieu de vie favorable à la santé ;
- la contribution aux activités de PEP en classe ;
- l'offre de services préventifs individuels.

Offre de services

L'offre de services dans ce document réfère à l'étendue des services que l'infirmière scolaire peut offrir en milieu scolaire en promotion de la santé, en éducation à la santé et en prévention individuelle, qu'il s'agisse d'activités incontournables ou d'activités complémentaires :

-  **Activités incontournables** : Les activités incontournables dans ce document font référence aux activités qui doivent minimalement être offertes aux jeunes par les infirmières scolaires.
-  **Activités complémentaires** : Les activités complémentaires dans ce document font référence aux activités qui peuvent être offertes par les infirmières scolaires, mais qui peuvent varier selon la disponibilité de l'infirmière, et les besoins des écoles et des jeunes.



Activités de promotion de la santé et d'éducation à la santé







Continuum de services

Pour être en mesure d'offrir pleinement ses services, l'infirmière doit **maximiser sa présence en milieu scolaire**. Sa présence en classe, notamment pour des activités de **promotion de la santé** ou des **ateliers d'éducation à la santé**, peut favoriser le lien avec les jeunes et les inciter à la consulter par la suite pour des **services de prévention individuelle**. De cette manière, les jeunes peuvent ainsi reconnaître l'infirmière, son rôle et les services qu'elle offre. Les infirmières scolaires remarquent d'ailleurs une augmentation des demandes de consultation de la part des élèves après avoir animé des activités d'éducation à la santé en classe. La présence dans l'école permet donc un continuum de services en promotion de la santé et prévention clinique individuelle qui favorise la demande d'aide et l'accès aux services.

Milieu de vie favorable

L'infirmière scolaire contribue, de différentes manières, à ce que l'école soit un milieu de vie favorable à la santé et au bien-être des jeunes. Voici quelques exemples d'actions et d'activités qui y contribuent :

-  Assurer l'accessibilité aux condoms pour les élèves (au secondaire) ;
-  Faire la promotion des services de l'infirmière et du continuum de services auprès des équipes-écoles et des élèves de diverses manières (ex.: affiches, plateforme numérique, tournées des classes, kiosques) ;
-  Faire la promotion des services de l'infirmière scolaire et du CIUSSS, partager les attentes concernant la fiche santé et effectuer les rappels des PCP aux parents (ex.: vaccination, optométriste, brossage des dents et dentiste), minimalement à l'entrée à la maternelle (dans le cadre des ateliers *Bienvenue à la maternelle*, par exemple).
-  Offrir, dans la mesure du possible, des activités en petits groupes pour les jeunes qui souhaitent en apprendre davantage ou qui ont des questions (ex.: midi-causerie, groupe de discussion).



Activités de promotion de la santé et d'éducation à la santé - En classe



Éducation à la santé

Éducation à la sexualité

L'offre de services de base de l'infirmière en promotion de la santé, sous forme d'activité en classe, au primaire et au secondaire, concerne principalement certains contenus en éducation à la sexualité, qui se trouvent parfois dans le cursus du cours CCQ (Gouvernement du Québec, 2025). Par cette offre, l'objectif est d'assurer à l'ensemble des élèves du réseau scolaire montréalais un accès à des contenus de qualité portant sur ces thématiques prioritaires. Cette offre n'est pas exclusive, mais l'infirmière est responsable de s'assurer que les élèves participent à des ateliers d'éducation à la santé pour les thèmes suivants :



Au **préscolaire-primaire**, l'infirmière scolaire devra minimalement être en mesure d'offrir :

- des ateliers en prévention des agressions sexuelles au préscolaire et/ou première année ;
- des ateliers sur la puberté et l'hygiène corporelle en 4^e année et/ou 5^e année et, si possible, un rappel des notions en 6^e année.

Au **secondaire**, l'infirmière scolaire devra minimalement être en mesure d'offrir :



- des ateliers en prévention des ITSS et des grossesses, selon les contenus obligatoires en éducation à la sexualité (en secondaire 2, 3 et/ou 4, en priorisant le secondaire 3, puisqu'il n'y a pas de programme CCQ à ce niveau) ;
- les notions de relations positives et de consentement devraient toujours être abordées dans les ateliers.



Certains thèmes relatifs à l'éducation à la sexualité ne figurent pas dans les activités incontournables (ex.: développement psychosexuel, sextos et relations exemptes de violence). Les infirmières peuvent les aborder en classe selon les besoins du milieu.

L'infirmière est collaboratrice en ce qui concerne les contenus en éducation à la sexualité et le cours CCQ, mais elle n'est pas responsable d'offrir ou de développer le cours (développer les objectifs d'apprentissage, les évaluations, etc.). Elle peut toutefois contribuer à l'animation d'ateliers dans une perspective de promotion-prévention dans le cadre de ces contenus.





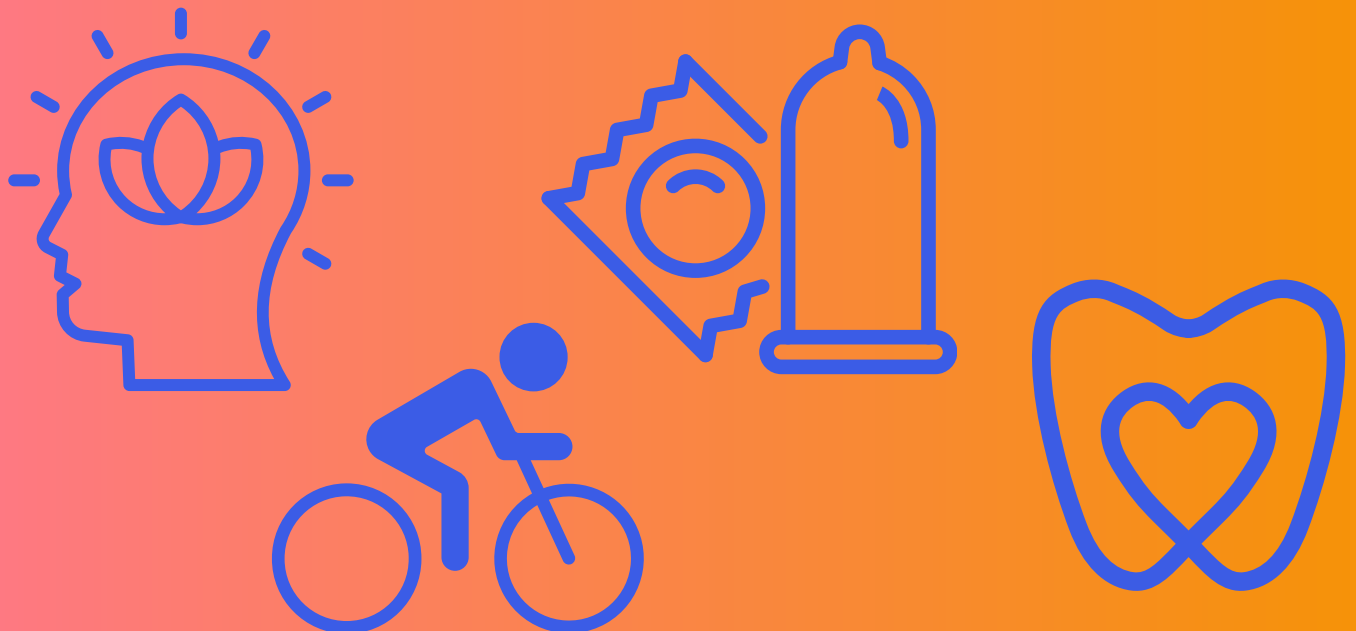
Activités de promotion de la santé et d'éducation à la santé - En classe



Autres thématiques possibles

Concernant les ateliers qui abordent d'autres thématiques que l'éducation à la sexualité, l'infirmière scolaire peut en offrir, selon les besoins des jeunes et des écoles, en s'appuyant sur les bonnes pratiques proposées dans les prochaines sections. Selon son expertise, elle pourrait être sollicitée pour offrir des ateliers ou des activités sur :

- l'adoption de saines habitudes de vie (ex.: alimentation, activité physique, utilisation des écrans et sommeil) ;
- la promotion de la santé mentale (ex.: gestion des émotions et prévention de l'anxiété) ;
- la promotion de l'hygiène buccale et corporelle, ainsi que de l'hygiène respiratoire (prévention des maladies infectieuses).





Activités de promotion de la santé et d'éducation à la santé - En classe



Bonnes pratiques

Afin de s'assurer que les activités rejoignent le plus de jeunes possible et qu'elles soient réalisées selon les bonnes pratiques en matière de prévention et de promotion de la santé, voici certaines conditions à respecter :

- Les ateliers offerts par l'infirmière doivent être planifiés en collaboration avec le milieu scolaire, idéalement en fin d'année scolaire pour l'année suivante. Si un comité existe dans l'école pour la promotion de la santé ou le bien-être des élèves, l'infirmière devrait assister minimalement à ses rencontres de bilan et de planification. En l'absence d'un tel comité, la collaboration s'établit minimalement avec la direction et, idéalement, avec des membres de l'équipe-école.
- La planification des actions en PEP est concertée entre les différents acteurs concernés afin d'assurer une cohérence entre les actions. Par exemple, si un organisme communautaire assure certaines activités de PEP, il est essentiel que tous les acteurs en soient informés afin d'éviter le dédoublement.
- Les ateliers doivent s'inscrire dans une démarche globale et en cohérence avec le réfèrent ÉKIP. Cette démarche agit sur plusieurs plans à la fois (école, famille et communauté) et touche plusieurs éléments du développement des jeunes. Elle est planifiée à partir d'objectifs clairs et est basée sur les besoins réels des jeunes (Gouvernement du Québec, 2024).
- Lors des activités en classe, la personne enseignante doit être présente. Si une autre personne que l'infirmière anime les ateliers des activités identifiées incontournables, la présence de l'infirmière est recommandée afin d'assurer le continuum promotion-prévention, notamment en partageant l'information sur son offre de service et les ressources disponibles.
- Les ateliers offerts doivent être validés ou basés sur des outils déjà validés et à jour par des experts de contenu (ex.: ressources régionales de la DRSP-CCSMTL, agents et agentes pivots École en santé, organismes communautaires, etc.).
- Les parents doivent être informés des contenus abordés et le réinvestissement à la maison doit être encouragé (par exemple à l'aide de questions de relance ou de suggestions de moyens pour ouvrir la discussion). Il relève de la responsabilité de l'école de transmettre l'information aux parents. L'infirmière doit être en mesure de fournir à la personne enseignante l'information nécessaire à transmettre.



Activités de prévention individuelle



Les services préventifs individuels en milieu scolaire permettent aux jeunes un accès de proximité à l'infirmière, pour une consultation, un dépistage et un suivi qui respectent le rythme et la confidentialité du jeune. Ces services s'inscrivent dans les PCP, qui visent à promouvoir la santé et à prévenir les maladies, les blessures et les problèmes psychosociaux, en agissant le plus tôt possible, idéalement avant l'apparition de symptômes.

L'infirmière scolaire n'est pas responsable d'offrir les premiers soins aux élèves.



L'infirmière scolaire devrait être en mesure d'offrir des services préventifs individuels de :

Counseling :

- Elle soutient l'adoption et le maintien, par les jeunes, de comportements sécuritaires et sains et favorise leur prise de décisions éclairées.
- Elle aborde principalement la santé sexuelle (ITSS, grossesse, contraception/protection), mais doit également être en mesure d'aborder la consommation de substances psychoactives, la santé mentale, les habitudes de vie et la santé bucco-dentaire.
- Elle demeure disponible afin que les jeunes puissent la consulter pour tout enjeu, par exemple lorsqu'ils doivent s'adapter à des changements ou faire face à certaines difficultés, que ce soit dans le cadre de leur vie personnelle, familiale, scolaire ou sociale. L'infirmière est en mesure de référer les jeunes vers des ressources appropriées tout en les informant et en les accompagnant dans les différentes démarches (ex.: prescription, relance dans l'école).

Dépistage :

- L'infirmière peut effectuer du dépistage, soit la détection précoce de certains facteurs de risque pouvant indiquer la présence d'une maladie, d'un problème de santé ou d'un enjeu de santé mentale. Elle intervient, dans la mesure du possible, pour le problème identifié ou réfère à la bonne ressource professionnelle ou au bon service au besoin.
- Elle est en mesure d'effectuer le dépistage ITSS asymptomatique et les tests de grossesse, et réfère vers un suivi clinique au besoin. Lors d'un test de grossesse positif, l'infirmière accompagne l'élève selon son choix (ex.: interruption volontaire de grossesse).
- Elle identifie et soutient les élèves à risque de comportements suicidaires, notamment en repérant la détresse et la présence d'idées suicidaires, en effectuant les interventions requises selon son niveau de compétence et en orientant vers les ressources appropriées au besoin. La responsabilité de l'intervention auprès d'un élève à risque de suicide est partagée entre les personnes intervenantes et professionnelles du milieu et dépend de la disponibilité des personnes en place et de leur niveau de compétence. Elle ne relève donc pas uniquement de l'infirmière.



Activités de prévention individuelle



Immunisation* :

- L'infirmière fait la promotion de la vaccination en donnant les informations pertinentes et justes aux jeunes.

Autres :

- L'infirmière est en mesure d'assurer le traitement des ITSS asymptomatiques, au besoin et selon les lignes directrices du droit de prescrire et les ordonnances collectives en vigueur. Elle réfère vers un suivi clinique au besoin. De plus, l'infirmière est en mesure d'intervenir auprès des partenaires sexuels (chimio prophylaxie, counseling, etc.).
- Elle peut initier la contraception hormonale (sauf en cas de contre-indication), en offrant un accompagnement à cet effet.
- Elle peut administrer la contraception orale d'urgence (COU), en offrant un accompagnement à cet effet.

* Les rôles et responsabilités des infirmières scolaires en immunisation ne sont pas tous décrits dans ce document. Seul son rôle en consultation individuelle est présenté.

Offre de services pendant l'été

Lors des mois d'été pendant lesquels les jeunes ne fréquentent pas l'école, le rôle de l'infirmière scolaire peut varier. Cependant, en fonction de son rôle et de son expertise, il est essentiel de privilégier sa présence en clinique jeunesse ou en clinique de vaccination afin de favoriser l'accès aux services pour les jeunes. L'infirmière doit également effectuer les tâches qui lui sont assignées concernant les fiches santé. D'autre part, la période estivale devrait faire partie de la planification annuelle de la PEP. Ainsi, des journées devraient être dédiées à la planification des contenus, à la mise à jour des connaissances, à l'appropriation d'outils et à l'arrimage avec les directions d'école.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal*

Québec 